



Commune de Charmoille

CÉRÉMONIE 8 mai 2024

Au monument aux morts

La cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera comme suit :

- 10 h 15 Cérémonie au Carré Militaire de Pusey
- 10 h 30 Cérémonie au Monument aux Morts de Charmoille suivie du Vin d'honneur à la Salle des Fêtes de Charmoille.
- 11h00 Cérémonie au Monument au Morts de Pusey
- 11h30 Cérémonie au Monument au Morts de Pusey

Je vous invite à participer nombreux à cette manifestation.

INFORMATIONS MUNICIPALES 1^{er} Semestre 2024

➔ **Budget 2024 : Principaux travaux retenus pour cette année** : Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le Conseil Municipal, avec un excédent de clôture de 357 540.23 € au 31 décembre 2023.

Les principaux travaux retenus pour 2024 sont :

- Restauration tableau Sainte Marguerite :	7 941.00 € HT
- Giratoire :	169 993.00 € HT
- Aire de covoiturage :	44 192.00 € HT
- Peinture façade mairie :	4 516.00 € HT
- Trottoirs rue des Peupliers :	26 298.00€ HT

Ces travaux bénéficient de subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Le coût exact de ces travaux sera connu à la fin de chaque chantier et après versement des subventions attendues.

Il est à noter que la commune n'a pas augmenté les taux des taxes locales pour 2024 et ce depuis la première élection du Maire en 2001.

➔ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : le PLUi est actuellement en cours de révision pour les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV). L'arrêt de projet de Plan Local d'Urbanisme fait actuellement l'objet d'un examen par les personnes publiques associées (Etat, les 20 communes de l'Agglomération, Conseil Départemental, Conseil Régional, Pays de Vesoul-Val de Saône.....). Le conseil municipal de Charmoille lors de sa séance du 28 mars 2024 a réitéré sa demande d'extension de la zone 1AUF « En Chiévache » en prolongement de la rue des Alouettes au-dessus des parcelles cadastrées AB 118 et AB 124 jusqu'au chemin rural afin de permettre le bouclage des infrastructures et le raccordement à l'eau potable, l'électricité et l'assainissement. Le projet de Plan Local d'Urbanisme sera ensuite soumis à enquête publique et tout citoyen pourra venir consulter les documents en mairie et donner son avis par écrit.

➔ **Giratoire au centre du village** : l'entreprise STPI, en charge des travaux, a changé la conduite d'eau qui passe sous le futur rond-point, ces travaux sont pris en charge à 100 % par la CAV. Les travaux avancent suivant le calendrier défini, l'entreprise STPI fait preuve de professionnalisme. Au niveau de l'ancien parking poids-lourds, le Département nous aide à financer une aire de covoiturage.

➔ **Elections Européennes du 9 juin 2024** : le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. La date limite d'inscription sur les listes électorales est le **vendredi 3 mai 2024 17h00 en mairie** ou le **mercredi 1^{er} mai via la télé-procédure en ligne** : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396.



Commune de Charmoille

→ **Dégradations dans la cour de la salle des fêtes** : des personnes bien intentionnées ont fait des trous dans l'isolation extérieure d'un mur de la salle des fêtes. De plus, des jeunes du village jouent régulièrement au ballon dans cette petite cour. Dernièrement, le maire a rencontré des problèmes pour les dissuader de partir. Compte tenu, de la proximité du terrain de foot en herbe, du terrain multisports près de la fontaine-lavoir, il est interdit de jouer dans cette petite cour devant la salle des fêtes.

→ **Cartes Jeunes 2024-2025** : Pour la 11ème année consécutive, la carte Avantage Jeunes sera offerte aux jeunes scolarisés de Charmoille, selon les critères d'éligibilités suivants :

- Être domicilié à Charmoille,
- Tranche d'âge : 6 – 25 ans,
- Être scolarisé ou en apprentissage (fournir un certificat de scolarité, pour les plus de 16 ans, ou copie du contrat d'alternance ou d'apprentissage),
- **Venir s'inscrire en Mairie, dès à présent et avant le 31 mai 2024, date limite d'inscription, avec une photo d'identité pour réserver votre carte.**
- Les cartes seront délivrées à la mi-septembre 2024.

→ **Vide grenier organisé par l'ASAC** : aura lieu le dimanche 23 juin 2024 de 8h à 18h00. Réservations par téléphone au 06.84.29.38.99 pour les exposants.

→ **Fermeture de secrétariat de mairie** : Le secrétariat de Mairie sera fermé du **lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2024 inclus**. Réouverture le lundi 13 mai à 13h30.

→ **Nuisances sonores** : Il faut rappeler que le bruit est une véritable nuisance ayant un impact sur la santé, l'humeur et bien souvent sur les rapports de voisinage. Les appels au civisme, régulièrement relayés par ces informations municipales ne sont pas toujours entendus.....

Extrait de l'arrêté Préfectoral DDASS/2006 n° 21 du 18 mai 2006 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ponçuses, bétonneuses....) ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables : de 9h à 12 h et de 14h à 19h30**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h, interdit l'après-midi.**

→ **Estivales de Saône** : concert des Estivales de Saône cet été à Charmoille le lundi 29 juillet 2024.

→ **Festival des histoires en plein air** : spectacle à destination du jeune public le mercredi 14 août 2024 à 17h.

Notez dès à présent dans vos agendas ces deux dates, des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par PanneauPocket.

→ **Tableau Sainte Marguerite** : rénové par l'Atelier de la Boucle de Besançon, il sera exposé en mairie du 21 mai au 14 juin 2024 aux heures d'ouverture du secrétariat, après il sera à la chapelle du village.

→ **Les comptes rendus du conseil municipal** sont consultables au panneau d'affichage de la mairie et sont en ligne sur le site internet de la commune avec toutes les informations utiles : www.charmoille70.fr

→ Par ailleurs, la commune communique régulièrement avec les habitants via **l'application PanneauPocket** à télécharger sur votre smartphone ou votre tablette. Renseignement en mairie.

Le secrétariat de mairie est ouvert : le lundi de 13h30 à 18h30, le mardi de 8h00 à 11h30, le jeudi de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

☎ 03.84.76.41.35 ou mairie-charmoille@orange.fr